



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise
de la Fédération Syndicale Unitaire,
Education, Recherche, Culture,
Formation, Insertion.

Directeur de la publication CPPAP 0120 S 07525 - Valérie BENMIMOUNE Maison des syndicats 07000 PRIVAS

N°97

septembre 2019

Édito

Macron joue avec le feu !

Qu'elle est abjecte et dangereuse, cette manière d'essayer de détourner l'attention d'une rentrée sociale qui s'annonce catastrophique ! Après avoir réprimé avec la plus grande violence toute contestation sociale, dépecé la fonction publique et tenté de mettre au pas l'éducation nationale, **le président des riches, s'adressant aux parlementaires de sa majorité lors de la réunion de rentrée, n'a que bien peu à dire sur le travail ni même sur l'écologie. Son sujet principal, c'est l'immigration !**

Quel mépris pour les classes populaires ! Macron s'imagine qu'en agitant le chiffon rouge de l'immigré tricheur et envahisseur, il peut leur faire oublier **que le projet de réforme des retraites va leur coûter un bras, que sa réforme de l'assurance chômage est mortifère et que le projet de loi de finance 2020 augure une nouvelle augmentation des inégalités**, car ce sont les plus pauvres à qui on ne va encore rien donner (voir Mediapart 16/9) !

Il n'a vraiment aucune honte, cet ultra libéral assumé habitué de longue date des hautes sphères, d'oser utiliser de pareils termes : « les bourgeois n'ont pas de problème avec ça ». **Il s'imagine, avec toute la condescendance dont il est capable, qu'il suffit de « mener une politique xénophobe pour devenir le président des prolétaires » (Éric Fassin, l'Huma, 18/9)**. Ce discours ignoble qui fait comme si les classes populaires ne regroupaient pas une grande partie d'enfants et de petits-enfants d'immigré-es, c'est le copié collé de la rhétorique puante de l'extrême droite, qui prétend défendre le vrai peuple français, bien blanc et mangeur de saucisson ! Le danger est malheureusement bien réel : **en reprenant ses foutaises, ce n'est pas un rempart mais une courte-échelle que Macron fait au RN !**

Alors contre ce gouvernement qui n'en finit pas de dépasser toutes les bornes, il faut continuer à lutter et à informer, sur la réforme des retraites comme sur le reste ; et pour que les mandats de notre fédération soient bien en lien avec nos convictions, venir débattre au congrès départemental de la FSU Ardèche, pour préparer le congrès national du mois de décembre. **Soyons nombreux-ses les 21 et 22 novembre à Privas, pour faire entendre notre voix.**

Valérie Benmimoune

PRIVAS CC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
DÉPOSÉ LE 26/09/2019

Les Pages Ardéchoises

SOMMAIRE

- p. 1 Édito
- p. 2 Évaluations CP/CE1
- p. 3 et 4 Congrès départemental de la FSU
- p. 5 la SNES - AESH
- p. 6 RESF



9^{ème} congrès
national



Du 9 au 13
DÉCEMBRE
2019

CLERMONT-FERRAND

J'ÉVALUE, TU ÉVALUES, IL ÉVALUE...

Finalités, contenus, conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats : les évaluations CP/CE1 du ministère ne sont ni au service des élèves ni à celui des enseignant-es.

Les évaluations nationales standardisées CP et CE1 déployées dans les écoles par le ministère à la rentrée 2018, et maintenues pour cette rentrée, s'articulent autour de quatre temps : passation des tests, saisie numérique des réponses des élèves, remédiations pédagogiques et restitution des résultats aux familles. **La mise en œuvre de la culture de l'évaluation imposée par le ministère aux équipes pédagogiques se caractérise par une mise en échec programmé des élèves, une déprofessionnalisation des enseignant-es et une mise en péril de la relation de confiance école/familles.**

Une évaluation se doit d'être adaptée aux capacités du moment des élèves. Ce n'est pas le cas des exercices proposés dans ces évaluations nationales. En 2018, les consignes de passation chronométrées, les exercices excessivement longs ont mis en échec de nombreux élèves et ont généré inquiétudes, stress et pleurs chez nos jeunes élèves ! À cette rentrée, le nombre d'exercices a été revu à la baisse. Mais pour les élèves de CP, qui rappellent-les, arrivent de maternelle, la forme exclusivement écrite des exercices reste totalement inadaptée. **Ce n'est pas ainsi qu'on peut mettre les élèves en confiance. Confrontés à l'impossible, les élèves se découragent.** De plus, le niveau des élèves est déterminé par leurs erreurs ou leurs non réponses. On ne cherche plus à faire réussir tous les élèves, mais à faire des différences entre les élèves qui réussissent souvent, ceux et celles qui réussissent un peu et ceux et celles qui ne réussissent pas.



En tant que professionnel-les de l'enseignement, les professeur-es d'école sont compétent-es pour évaluer eux-mêmes leurs élèves. L'évaluation est au cœur de leur métier. Pourtant, par la forme même de saisie de résultats, le ministère dépossède totalement les enseignant-es de cet acte. Ils et elles n'ont pas à corriger et

à analyser les travaux de leurs élèves. Les réponses sont saisies telle quelles dans un logiciel en ligne (qui fonctionne très mal). Cela constitue une activité très chronophage, et sans aucun intérêt professionnel : un temps précieux en début d'année scolaire propice à mener des réflexions en équipes pour ces élèves qu'on découvre.

Pour ce qui est des résultats, C'est un logiciel ministériel qui, sans rien connaître des élèves, détermine si l'élève est en réussite ou est considéré-e comme « fragile » ou « à besoins ». Les évaluations nationales prennent une photo à un instant donné. Le portrait qu'elle tire est flou. **Seul-e l'enseignant-e peut apprécier finement ce qui fait obstacle aux apprentissages chez l'élève, parce qu'il et elle est seul-e à même de prendre en compte sa personnalité, sa maturité, ce qu'il ou elle vit et qui pourrait empêcher ses apprentissages et nécessiter une aide complémentaire au sein de la classe.**

Pour renforcer ces compétences professionnelles, les professeurs d'école n'ont pas besoin qu'un logiciel fasse le travail à leur place, mais de plus de formation, plus régulièrement (pour s'approprier les découvertes les plus récentes de la recherche dans tous les domaines), d'être aidé par les collègues spécialisés (RASED), d'avoir moins d'élèves dans la classe, de travailler autrement (par exemple, en co-intervention avec un enseignant supplémentaire), d'avoir plus de temps pour échanger avec les collègues (parce que croiser les regards sur les élèves c'est enrichissant, cela donne des idées)...

Enfin, le document à présenter aux parents en guise de communication des résultats reproduit donc un portrait incomplet, faussé, de leur enfant. **Ce sont surtout les insuffisances et les échecs qui sont visibles. Les réussites observées en classe n'apparaissent pas toujours sur ce graphique de flèches. qui ne peut que provoquer l'inquiétude des parents.** Ce n'est pas ainsi que doit être conçue la communication des résultats aux familles.

Les professeurs des écoles sont attaché-es au maintien d'une évaluation positive des élèves qui encouragent, valorisent les réussites. Evidemment, il ne s'agit pas de sous-estimer les difficultés ou de bercer les parents d'illusions trompeuses (ce ne serait pas agir de manière professionnelle), mais de systématiquement les associer à la construction d'une réussite en devenir à laquelle enseignant-es et parents contribuent ensemble, dans le respect des prérogatives et spécificités de chacun (expertise pédagogique pour l'enseignant-e, éducation, parentalité, culture pour la famille). **C'est là un gage de réussite pour tou-ttes les élèves mis-es en péril aujourd'hui par les évaluations nationales.**



CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE LA FSU

À Privas, jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2019

Tous les trois ans, la FSU organise un congrès national afin de débattre collectivement des orientations qui guideront son action et ses interventions. Le prochain aura lieu du 9 au 13 décembre 2019 à Clermont-Ferrand.

Afin de permettre à tou·tes les adhérent·es des syndicats de s'emparer de ces enjeux, le congrès national est préparé dans des congrès départementaux. C'est l'occasion de s'informer, de s'exprimer, de débattre et d'élaborer ensemble, afin de contribuer au débat national. C'est donc un moment essentiel pour la vie de la FSU. À l'issue de ce congrès départemental, des délégué·es élu·es iront au congrès national pour porter la parole des adhérent·es ardéchois·es. **Porté·es par un congrès départemental riche en nombre et en qualité de débats, ils et elles seront d'autant plus légitimes dans leur participation au congrès national.**

Pour dessiner la FSU que nous souhaitons et pour la rendre plus forte dans ses orientations, nous comptons sur le plus grand nombre. **Rendez-vous les 21 et 22 novembre 2019 à la Maison des Syndicats de Privas.**

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

D'ici là, on aura tous voté !

La FSU est l'une des rares organisations syndicales à garantir le droit d'expression pluraliste et le vote direct des adhérent·es de ses syndicats dans la phase préparatoire aux congrès fédéraux. Le vote porte sur l'orientation nationale et le rapport national d'activité.

Ce sont les syndicats de la FSU qui organisent le vote de leurs adhérents. **Si vous n'avez pas reçu de votre syndicat les consignes et le matériel de vote, contactez-nous d'urgence !** (fsu07@fsu.fr / 04 75 64 51 15 / 07 88 68 82 42)

Le programme

jeudi 21 novembre

- 8h30 - 9h : accueil
- 9h - 11h : présentation du rapport d'activité et du texte d'orientation
- 11h - 12h : vote du rapport d'activité et du texte d'orientation
- 12h - 13h : repas tiré du sac
- 13h - 15h : travail en commissions sur les thèmes 1 et 2 (au choix)
- 15h - 16h : rapport des commissions et débat
- 16h - 17h : vote des motions des thèmes 1 et 2

vendredi 22 novembre

- 8h30 - 9h : accueil et présentation de la journée
- 9h - 11h : travail en commissions sur les thèmes 3 et 4 (au choix)
- 11h - 12h : rapport des commissions et débat
- 12h - 14h : repas offert par la FSU 07
- 14h - 15h : vote des motions des thèmes 3 et 4
- 15h - 16h : renouvellement du CDFD et constitution de la délégation au congrès national

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Rapport départemental d'activité 2016-2019

La répression des mouvements sociaux n'a fait que s'amplifier depuis les manifestations contre la Loi travail, dans le cadre des actions des Gilets Jaunes, mais aussi à l'encontre de toute forme de contestation populaire comme les récits glaçants du premier mai 2019 à Paris et ailleurs ont pu en témoigner. Dans ce contexte, même si l'Ardèche a été épargnée, l'escalade sécuritaire s'est fait ressentir jusqu'à Valence à l'automne dernier (voir les Pages Ardéchoises n°95). **Tout au long de cette période et encore aujourd'hui, la plus grande vigilance et la préservation de l'unité syndicale et du dialogue avec les associations et partis de gauche nous ont semblé indispensables.**

1. Engagé·es pour la justice sociale

Dès l'automne 2015, la FSU Ardèche avait été à l'initiative de la mise en place d'un collectif local « Nous ne céderons pas » regroupant une quinzaine de syndicats, associations et partis, ainsi que des citoyen·nes vigilant·es aux respect des droits fondamentaux, à l'image de celui créé au niveau national par la Ligue des Droits de l'Homme, pour lutter contre l'état d'urgence. Dans ce cadre ont été organisées conférence de presse et manifestations. Une conférence a pu avoir lieu avec la participation d'un représentant d'Amnesty international en avril 2016. L'année suivante le collectif a été réuni à nouveau et nous avons pu faire projeter le documentaire « *Nothing to hide* » à Annonay et à Privas.

Parce que nous restons persuadé·es que c'est tou·tes ensemble qu'on peut construire des mobilisations efficaces et crédibles, nous avons continué, tout au long de ce mandat, à travailler le plus régulièrement possible



CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE LA FSU

Rapport départemental d'activité 2016-2019 (suite)

avec les autres fédérations, la CGT et Solidaires notamment. Dans le cadre du mouvement contre la Loi travail comme l'année suivante pour impulser une dynamique autour de l'avenir de la Fonction Publique, nous avons, au delà de la participation aux mobilisations, pris part à l'organisation d'une réunion publique fondée sur des témoignages d'agents, ceux et celles qui font les services publics au quotidien.

La FSU a toujours été partie prenante du Réseau Education Sans Frontières, domicilié dans nos locaux, auquel nous apportons un soutien logistique. Nous informons nos adhérent·es de l'actualité du réseau et assurons un lien avec les établissements et les collègues accueillant des enfants de familles en situation irrégulière. La loi « Asile et immigration » votée fin 2018 a durci les conditions d'examen des dossiers de demande d'asile ; la situation des Mineurs Non Accompagnés est devenue de plus en plus hasardeuse ; les récentes consignes gouvernementales appellent les préfetures à faire la chasse aux sans-papiers pour faire du chiffre en termes d'expulsions. Il est pour nous absolument nécessaire de poursuivre voire d'amplifier notre soutien militant à cette cause. Nous apportons également un soutien financier à l'association « Mêmes droits pour toutes et tous », qui organise des événements et assure une permanence juridique hebdomadaire à Valence.

Nous avons pris part au collectif « Action Palestine », avec l'AFPS notamment, au printemps 2018, sur la question des prisonniers politiques palestiniens, plus particulièrement les mineurs, avec un rassemblement et la projection du documentaire « La case prison » le 4 mai à Annonay.

La FSU étant sensible aux questions féministes, nous avons largement diffusé le livret sur les violences faites aux femmes et sommes toujours présent·es lors de la journée du 8 mars. Ainsi, en 2019, sur le thème des femmes et du travail, nous avons initié et organisé avec d'autres la projection du documentaire « Travailleuses » à Privas.

2. Engagé·es pour la formation syndicale

Le **stage « Enfants de migrant·e·s à l'école de la république »** a été organisé deux fois sur la période, au nord et au sud du département, il a permis aux stagiaires d'acquérir des bases juridiques grâce à Marion Gachet de l'association Passer'Elles buissonnières, et des connaissances militantes grâce à Mireille Peloux de RESF.

Un **stage sur le thème de l'inclusion** a permis de rassembler en juin 2018 des personnels de l'éducation, enseignant·es, psychologues, AESH..., premier et second degré, pour réfléchir à cette question collectivement, avec la participation de Paul Devin, inspecteur de l'Éducation Nationale et secrétaire du syndicat FSU des inspecteurs.

Un **stage sur les collectifs de travail** avait été planifié pour mai 2019, organisé par les représentants FSU dans les CHSCT de la Drôme et de l'Ardèche. Il est reprogrammé en février 2020.

3. Engagé·es dans les instances, pour les collègues

Dans un contexte où le gouvernement a programmé et fait voter la destruction du paritarisme dans la Fonction Publique pour 2020, **les résultats des élections professionnelles de 2018 ont démontré que la FSU garde la confiance des personnels** : elle a conservé sa position majoritaire dans les instances au niveau national comme départemental dans l'Éducation.

Les élu·es FSU 07 siègent au niveau départemental et au niveau académique, sur les questions de carrières (mouvement, formation, promotions...), de répartitions de moyens et de postes, sur les questions d'action sociale et sur les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Nous sommes particulièrement attaché·es à la défense des personnels les plus précaires et nous avons continué à travailler sur l'accompagnement des AVS, maintenant majoritairement sous contrat AESH.

Comment participer ?

Tout·e syndiqué·e à un syndicat de la FSU peut participer au congrès départemental. Si vous recevez ces Pages Ardéchoises, vous en faites forcément partie. **Il vous suffit donc de vous inscrire par courrier ou par mail (fsu07@fsu.fr) en indiquant vos nom, prénom et syndicat.**

En retour, vous recevrez une convocation. **Votre supérieur hiérarchique ne peut pas s'opposer à votre participation. Il faut cependant le prévenir de votre absence en lui faisant parvenir cette convocation.**

S'il vous faut un hébergement pour le congrès, pensez à en faire la demande au moment de votre inscription.

UNE RENTRÉE RÉUSSIE ?

de l'Enseignant-e Syndiqué-e

la Seconde Nécessaire

Passer des vacances à se faire former

Après avoir été supprimée de la loi Blanquer, la formation pendant les congés revient par la petite porte sous forme d'un décret : «Une allocation de formation est attribuée aux personnels enseignants de l'éducation nationale qui bénéficient lors des périodes de vacance des classes, à l'initiative de l'autorité compétente ou après son accord, d'actions de formation professionnelle (...). Dès lors qu'elles sont réalisées à l'initiative de l'autorité compétente, ces actions de formation n'excèdent pas, pour une année scolaire donnée, cinq jours lors des périodes de vacance de classes».

Pas de quoi s'insurger quand même ! **Après tout, ces fainéants de profs peuvent bien aller se faire former pendant leurs si longues vacances !** Et puis les syndicats rabâchent que la formation des enseignant.es est insuffisante. Ils devraient être contents, surtout si en plus indemnisation il y a ! Et pourtant non, les profs sont loin de se réjouir. D'aucun-e-s pourraient même se sentir insulté-e-s par cette mesure.

Car non, avec un temps de travail hebdomadaire estimé à 42h53, les profs ne sont sans doute pas les flemmard-es qu'on croit. Faut-il rappeler que les vacances des classes ne sont pas des congés pour des enseignant.e.s qui courent toujours plus après le temps. Quel enseignant ne profite pas des vacances pour préparer des cours, corriger copies et examens blanc, monter les projets chronophages et pourquoi pas, soyons fous, se ressourcer et retrouver l'énergie

indispensable à l'enseignement ?

Pire encore, c'est le rôle de la formation qui est ici dévoyé : pour qu'une formation ait du sens ne faudrait-il pas qu'elle répondît aux besoins des équipes enseignantes ? Que penser d'une formation qui serait « à l'initiative de l'autorité compétente » ? Voir dans ce procédé un moyen d'imposer la doxa ministérielle doit sûrement être encore de la mauvaise foi syndicale.

Comme à son habitude, le gouvernement ne livre les détails qu'après la mise en place de ses mesures puisqu'il aura fallu attendre le 8 septembre pour connaître enfin le montant de l'allocation. Le tarif horaire de cette allocation s'élève à 20 euros brut, dans la limite d'un plafond de 60 euros par demi-journée et de 120 euros par journée. Voilà qui devrait résoudre les demandes de revalorisation salariales... Mais quelles sanctions sont envisagées pour ceux et celles qui refuseraient de se rendre à ces formations imposées ? Sans doute le saura-t-on un jour.

Si ce décret s'appuie implicitement sur les stéréotypes associés aux enseignant-es, c'est d'abord le mépris d'une institution qui veut mettre ses fonctionnaires au pas qui doit se lire ainsi entre les lignes. Le dispositif est certes circonscrit à «5 jours» mais il est surtout un premier jalon qui est posé dans l'avancée de la doctrine libérale en attisant les jalousies indues entre privé et public tout en dénigrant l'investissement quotidien des fonctionnaires.

C'est qui la personne assise avec les élèves ?

Les AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap), anciennement AVS, ont pour rôle d'accompagner des élèves qui présentent un handicap durant leur scolarité. Que ce soit pour une aide humaine individualisée (AESH-i), mutualisée (AESH-m) ou encore collective (AESH-co), **il s'agit d'accompagner les élèves dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage et les activités relationnelles et sociales.** Les AESH peuvent avoir aussi la responsabilité de gestes techniques de soin, de distribution de médicaments.

Recruté-es sous contrat de droit public, en CDD pendant 6 ans avant de pouvoir prétendre à un CDI, toujours à temps partiel 50 ou 60 % en général, **ils-elles font partie des contractuel-les les plus précaires de l'Éducation nationale, au point que depuis 2017, un décret les autorise à cumuler deux activités professionnelles.**

La circulaire ministérielle de cet été apporte quelques maigres avancées : un CDD de 3 ans renouvelable une fois au lieu du CDD d'un an renouvelable 6 fois (cause de stress pendant l'attente du renouvellement), le remboursement des déplacements entre les établissements dans des communes non limitrophes et la prise en compte du temps de ces mêmes déplacements dans le temps de travail.

Mais la mise en place des PIAL et leur nouveau système d'affectation viennent dégrader davantage encore une rentrée toujours difficile.

En Ardèche, au 1er septembre, des personnes ignoraient tout de leur lieu d'affectation, d'autres ont fait leur rentrée dans un établissement pour être envoyées ensuite dans d'autres écoles ou collèges. Mi-septembre, il reste encore des personnels qui n'ont pas reçu leur contrat mais ont eu pour consigne, (suite au verso)



C'est qui la personne assise avec les élèves ? (suite)

parfois seulement orale, de se rendre dans les lieux où ils et elles sont, semble-t-il, affecté-es cette année.

Du fait des PIAL, les AESH ne savent plus vers qui se tourner pour obtenir des renseignements. Pour les PIAL du premier degré, les référents seraient les inspecteurs de circonscription, mais contacté-es pour des problèmes d'affectation, certain-es répondent que ces dernières sont gérées par la DSDEN. Dans le second degré, cette charge incomberait au principal-e adjoint-e d'un collège. Aux AESH de découvrir quel collège et le nom du

ou de la principal-e adjoint-e...

Il avait été aussi annoncé la création de postes d'AESH-référents avec un contrat à temps complet. Pour l'Ardèche, on en prévoyait 20 (1 par PIAL) qui viendraient « accompagner les entrants AESH et les responsables de PIAL » pendant 15 heures dont 3 pour l'accompagnement des AESH, et 24 heures d'accompagnement d'élèves. **Pour des raisons budgétaires, il n'y en aurait plus que 6 dans le premier degré (1 par circonscription) mais pour l'instant, personne n'est en place.**

RESF

Étranger-es, vous n'êtes pas les bienvenu-es !

Il est loin le temps où les préfets faisaient preuve d'un semblant d'humanité en délivrant des obligations à quitter le territoire français (OQTF) qu'ils ne mettaient pas en œuvre.

Aujourd'hui, non seulement madame le Préfet signe elle même les OQTF mais elle fait tout pour qu'elles soient appliquées. Elle a confié la tâche de « l'éloignement » à son directeur de cabinet. Elle tient beaucoup à ce que les demandeurs d'asile qui ont été déboutés par l'état français se voient montrer le chemin de la sortie, si besoin manu militari, après garde à vue prolongée au commissariat et enfermement en Centre de Retention Administrative.

Jusqu'ici l'Ardèche faisait figure de havre de paix, où le 115 (le Samu social), avec l'accord de la préfecture, mettait à l'abri les familles pour lesquelles les réseaux militants n'avaient pas trouvé de solution. Ici les enfants ne dormaient pas à la rue. **Madame le Préfet a mis fin à cette situation bien trop humaine à son goût en envoyant avant l'été la police arrêter les dernières familles logées à l'hôtel, les mères et les enfants au commissariat et les pères en CRA !** Et désormais les services de l'état répondent aux militants du Réseau Éducation Sans Frontières qu'aucune solution de logement n'est disponible pour les familles à la rue.

Rappelons que les familles déboutées de leur demande d'asile ont tout quitté pour venir se mettre à l'abri en France avec leurs enfants, qu'il leur est inconcevable de repartir mais n'ont pas réussi à prouver qu'ils étaient en danger dans leur pays. **Allez demander à un mafieux albanais de vous faire un certificat de harcèlement ou à un géolier congolais d'attester de viols à répétition !**

Jusqu'ici la petite fenêtre de lumière s'appelait « circulaire Valls de 2012 », toujours en vigueur selon les mots de Madame le Préfet, Les familles intégrées, pouvant justifier de 5 ans de présence sur le territoire, avec scolarisation continue des enfants, peuvent prétendre à un titre de séjour. Simplement, c'est au bon vouloir de la préfecture, le pouvoir discrétionnaire. Et la réponse semble

toute prête : vous n'êtes pas si bien intégrés que ça (comme si le dossier n'avait pas été ouvert) et puis vous n'êtes pas en France depuis si longtemps (6 ans, dans une vie d'adulte, ça ne compte pas).

Cette politique se place dans la droite ligne de la Loi Asile et Immigration de 2018, qui, sous couvert d'amélioration, durcissait en fait considérablement les conditions d'accueil des étrangers, n'interdisant même pas l'enfermement d'enfants en centres de rétention. D'ailleurs, pour améliorer le traitement des

mineurs non accompagnés qui reçoivent une OQTF pour leurs 18 ans, quoi de mieux que d'ouvrir un nouveau centre de rétention dans le Loiret ? (cf. l'Huma du 18/9)

La bonne nouvelle, c'est que la mobilisation ne faiblit pas, que de nouveaux réseaux d'accueil se forment. Le pique-nique de soutien à la famille Hidrej à Coux le 8 septembre a été un succès avec plus de 400 personnes présentes. Tous les dimanches soir à 19h, à l'appel de RESF, sous les fenêtres de Madame le Préfet, se tient un rassemblement pour lui rappeler que des citoyen-e-s refusent que les familles soient menacées, poursuivies, enfermées, éclatées, et que la Convention des droits de l'enfant doit être appliquée. N'hésitez pas à venir vous joindre à nous, il y a toujours du monde, c'est un rendez-vous d'humanité.



Ont participé à la rédaction de ce journal :

Valérie BENMIMOUNE, Houria DELBOSC, Anne-Laure VINCENSINI, Ophélie CABECEIRO, Thomas GOYDADIN, Olivier JEUNET et d'autres militant-es de la FSU Ardèche.